



Province de Québec  
MRC de Bécancour  
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT #35-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #2010-04

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée

Que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Françoise tenue le 3 octobre 2023, AVIS DE MOTION a été donné concernant le règlement #35-2023 modifiant le règlement de lotissement #2010-04.

Le règlement vise à :

- Ajouter des dispositions normatives dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.

Le premier projet de règlement a été adopté séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 575 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> rang Est durant les heures d'ouverture régulières.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Donné à Sainte-Françoise, ce 4 octobre 2023.

  
Carine Neault, greffière-trésorière

**Certification de publication**  
(articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 4 octobre 2023.

  
Carine Neault, greffière-trésorière